

Burundi : Perpétuité requise contre un journaliste accusé de "terrorisme"

@rib News, 08/05/2012 - Source AFP Un procureur du Burundi a requis mardi la prison à perpétuité contre le journaliste Hassan Ruvakuki et ses 22 co-accusés, poursuivis pour « acte de terrorisme » à la suite d'une attaque perpétrée en novembre dernier. « Ils sont poursuivis pour un crime très grave, une attaque qui visait à perturber la sécurité du pays », a déclaré le procureur Barbatius Ntakarusho à l'issue d'une journée d'audience. « Pour cela je requiers pour chacun de ces accusés la prison à perpétuité » a-t-il ajouté.

Les 23 prévenus sont accusés d'être impliqués, à des degrés divers, dans une attaque à la grenade ayant fait deux morts et deux blessés le 21 novembre dernier à Cankuzo, dans l'Est du Burundi, où se déroulait mardi l'audience. Des sources officielles burundaises avaient à l'époque pour leur part fait état d'affrontements ayant opposé, dans les provinces de Ruyigi et Cankuzo, les membres des forces de l'ordre à un nouveau groupe rebelle qui venait de lancer plusieurs attaques contre des villages, les Forces de restauration de la démocratie (FRD). Correspondant de Radio France Internationale (RFI) en swahili et également employé de la radio privée Bonesha FM, Hassan Ruvakuki est accusé d'avoir, avec trois autres personnes, organisé l'attaque et d'en avoir ensuite assuré la publicité. Seuls 9 des 23 prévenus ont accepté de comparaître, les autres estimant que l'audience ne pouvait se tenir avant une décision de la Cour d'appel, appelée par la défense à statuer sur la légitimité du tribunal de Cankuzo. « Une partie des prévenus refuse de comparaître devant le tribunal parce que la Cour d'appel qui devait statuer sur une demande en suspension légitime (contre cette Cour) ne les a pas signifiés de son jugement. Vouloir les juger maintenant est une aberration », a estimé un des avocats de la défense, Me Sébastien Ntahoturi. L'avocat d'Hassan Ruvakuki, Me Onésime Kabayabaya, avait déclaré en décembre dernier que les droits de son client étaient « totalement bafoués » en raison notamment de l'impossibilité qui lui était alors faite de consulter sa défense. Le président du tribunal a mis son jugement en libératoire jusqu'au 20 juin. La multiplication des violences au Burundi fait craindre à de nombreux observateurs une reprise des hostilités à plus grande échelle. Entre 1993 et 2006, le pays a été marqué par une guerre civile qui a fait près de 300 000 morts.